

08 mars 1935

Remèdes

Le Haut-Commissaire a été reçu par M. Pierre Laval. Au cours de cet entretien, tous les problèmes qui depuis quelque temps, se posent avec tant d'acuité, ont dû être évoqués. Nous espérons qu'en même temps que les maux, on aura envisagé les remèdes.

De toutes les mesures nécessaires pour l'apaisement des esprits et pour l'atténuation de la crise, il en est quelques-unes qui s'imposent avec une netteté particulière. Elles ont déjà conquis non seulement toute l'opinion publique libanaise, mais ceux des milieux français de bonne foi, qui suivent de près l'évolution des pays de Mandat.

Il n'est plus personne aujourd'hui, parmi les Français comme parmi les Libanais, pour défendre encore le régime politique et économique actuellement en vigueur.

Dans le domaine économique, les réformes les plus urgentes sont les réformes douanières. Notre commerce est totalement anémié, et notre exceptionnelle situation de pays de transit en train de se perdre irrémédiablement, et sans bénéfice pour personne, du seul fait d'une législation douanière qui n'a en vue que la fiscalité immédiate.

On nous accuse parfois de noircir le tableau. Mais quand nous entendons M. Flandin déclarer à la Chambre française qu'en France, « la situation devient tragique par le fait de l'élévation des droits de douane et le jeu des contingentements » nous ne pouvons nous empêcher de penser que nous sommes restés bien modérés dans l'expression de nos revendications et que si les droits de douane rendent la situation tragique dans un pays comme la France, il n'est vraiment plus d'épithète pour qualifier la situation du Liban.

Dans le domaine politique les mesures qui s'imposent sont tout aussi évidentes.

Les Libanais doivent être appelés à participer plus effectivement au gouvernement de leur pays. Les responsabilités doivent être définies et réelles, comme l'autorité qui en est la condition.

Deux de ces mesures sont d'une réalisation particulièrement facile et constitueraient un premier pas dans la voie de l'apaisement. L'élection du Président de la République devrait d'abord être confiée à la Chambre et le principe de la responsabilité ministérielle rétabli.

Ces réformes, le Haut-Commissaire a certainement dû les proposer à l'approbation de M. Pierre Laval. Souhaitons que leur réalisation soit proche et que leur nécessité soit aussi bien comprise à Paris qu'elle l'a été ici. Ces changements s'imposent et l'erreur profonde serait d'affecter de croire que tout le malaise actuel n'est que l'œuvre de quelques agitateurs.

Un quotidien français suggérait récemment pour rétablir l'ordre en Algérie, d'y envoyer non pas un ministre, mais des gardes mobiles. Le malaise dont souffre ce pays n'est probablement pas comparable en tous points au malaise algérien.

Ce qui est certain, c'est que pour le dissiper, il faudra aussi peu de ministres que de gardes mobiles. Mais uniquement une doctrine et une méthode ménageant et conciliant aussi bien notre dignité et nos intérêts que le prestige et les intérêts de la France.